

LA PREUVE PAR LA TRANSPARENCE

Rapport de gestion 2017



**Depuis plus de 30 ans,
nous garantissons
à nos assurés une re-
traite et des rentes
sûres et créons une
plus-value sociale.**

**Nos placements
sont durables et
transparentes.**

SOMMAIRE

Éditorial	4
Revue de l'année 2017	6
Prévoyance et caisse de pensions	8
Placements et titres	12
Immobilier et espace de vie	14
Service clientèle et administration	16
Comptes annuels 2017 de la Fondation Abendrot	18

.....
Éditeur: Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle | stiftung@abendrot.ch
www.abendrot.ch | **Rédaction et réalisation:** Weissgrund AG | www.weissgrund.ch | **Photos:** Istvan Akos
(page de couverture), Manu Friederich (p. 5, 11, 17), Daniel Gaemperle (p. 6), Oikocredit (p. 13), Stiftung
Abendrot (p. 14/15), Dresdensia SA (p. 24/25), Olivier Hochstrasser (p. 29) | **Impression:** Steudler Press AG |
4020 Bâle | www.steudlerpress.ch | **Papier:** Z-Offset, papier FSC Mix | **Tirage:** 150 exemplaires | Juillet 2018
.....

NOUS CRÉONS DE LA TRANSPARENCE

Chère lectrice, cher lecteur,

La «transparence» est la qualité de ce qui laisse passer la lumière. Elle permet de voir à travers ou de part en part. Mais la transparence caractérise aussi ce qui peut être discerné clairement, retracé et bien compris. Pour une société ou une organisation, elle signifie que les dirigeants expliquent leurs actes en toute clarté à leurs collaborateurs ou à leurs partenaires contractuels.

La transparence est exigée dans tous les domaines, en politique, dans l'économie et dans la vie quotidienne. La volonté de disposer d'informations librement accessibles et d'obtenir en permanence des comptes rendus sur les processus, les contenus, les projets et les procédures de décision est largement développée. La transparence est source de confiance.

La LPP a promulgué en 2004 des règles de transparence. Les caisses de pension doivent depuis présenter leurs coûts d'administration et de gestion du patrimoine de manière détaillée, et fournir aux entreprises affiliées des indications exactes sur les cotisations et les excédents. De même, les experts et les spécialistes consultés doivent figurer dans le rapport de gestion avec leur nom et leur fonction.

La Fondation Abendrot a toujours attaché une très grande importance à la transparence. Nous en faisons notamment la preuve en publiant nos placements sur notre site web. Chaque assuré peut ainsi vérifier si notre stratégie de placement, fondée sur les principes de «santé, environnement et équité», est correctement appliquée. Avec la création du fonds à investisseur unique, nous sommes en mesure depuis

mars 2017 de gérer nos placements plus directement et avec plus de précision, et donc de proposer encore davantage de transparence. La gestion de fonds de caisses de pensions est une mission fiduciaire pour laquelle nous appliquons des critères éthiques très sévères. C'est pourquoi toutes les collaboratrices et collaborateurs qui travaillent pour la Fondation Abendrot sont soumis à la Charte et aux directives professionnelles de l'organisation faîtière ASIP. Ils confirment tous les ans qu'ils respectent ces principes et qu'ils ne s'adjugent aucun avantage personnel. Il est garanti de cette manière que toutes les règles de loyauté et d'intégrité sont respectées.

Nous en avons conscience: dans le domaine de la prévoyance professionnelle, la terminologie, les modes de calcul et les interdépendances sont souvent difficiles à comprendre. Nous sommes donc désireux de faire tous les efforts nécessaires pour vous expliquer clairement les faits qui se cachent derrière les chiffres. Et sommes aussi à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous informons en toute transparence et souhaitons vous conseiller au mieux. N'hésitez pas à nous contacter!

Pour leur travail compétent et de grande qualité, j'adresse de vifs remerciements à mes collègues au Conseil de Fondation, à notre directrice Enza Bögli et aux membres de la direction, aux collaborateurs et collaboratrices du service administratif Pico Vorsorge AG ainsi qu'à nos partenaires.

Simone Emmel,
présidente du
Conseil de Fondation



La commission de prévoyance du personnel est pour nous le maillon le plus important qui nous relie à nos assurés. C'est pourquoi nous donnons la parole dans notre rapport de gestion à quatre membres de CPP.

**La société
Feldmann + Co. AG**
établie à Lyss est connue dans toute la Suisse pour ses escaliers mobiles. Elle fabrique également des escaliers peu encombrants, des accès de toit et des escaliers personnalisés.

«La prévoyance professionnelle est complexe. La Fondation Abendrot garantit un échange d'informations rapide et sans complication avec un personnel excellentement formé. Le nouveau guichet en ligne est un outil supplémentaire très appréciable. Il donne accès à tout moment à de nombreuses informations en ligne.»

Heinz Spychiger, gérant et président de la commission de prévoyance du personnel

REVUE DE L'ANNÉE 2017



Le 1^{er} mai, l'aire réaménagée du Holzmarkt («marché au bois») de Berlin est inaugurée dans une atmosphère multicolore et décontractée.



Le 24 septembre, les électeurs rejettent la réforme des retraites 2020.

La prévoyance professionnelle demeure ainsi confrontée à d'importantes questions non résolues.

Fin 2017, la Fondation Abendrot gère un patrimoine de

1 821 mio CHF

Soit une hausse de 14,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Après de longues années d'engagement pour Abendrot, Katharina Stoll quitte le Conseil de Fondation lors de l'Assemblée des délégués.

Pour lui succéder, les délégués élisent Cornelia Geiser comme suppléante de la représentation des employés, et confirment tous les autres membres du Conseil de Fondation dans leurs fonctions pour un nouveau mandat.

L'histoire mouvementée de la Fondation Abendrot, retracée par le journaliste bâlois Ruedi Suter, paraît sous le titre «33 Jahre für die Zukunft»



L'Assemblée des Délégués approuve le 21 septembre une nouvelle clé de répartition des frais administratifs.

Celle-ci entre en vigueur le 1.1.2018.

Le taux d'intérêt technique est abaissé au 31 décembre de 2,25 % à 2 %.

Cette mesure réduit le niveau considérable de redistribution entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes.

La performance 2017 est de **7,46 %** et le taux de couverture augmente pour atteindre **111,25 %**.

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

En 2017 également, la Fondation Abendrot poursuit sa croissance. Le nombre des assurés passe de **11 278** à **11 765**. Le nombre d'employeurs affiliés est de **1 264**.

Femmes actives assurées: 7093



Hausse: ↗ **5,3 %** [2016: 6735]

Hommes actifs assurés: 4672



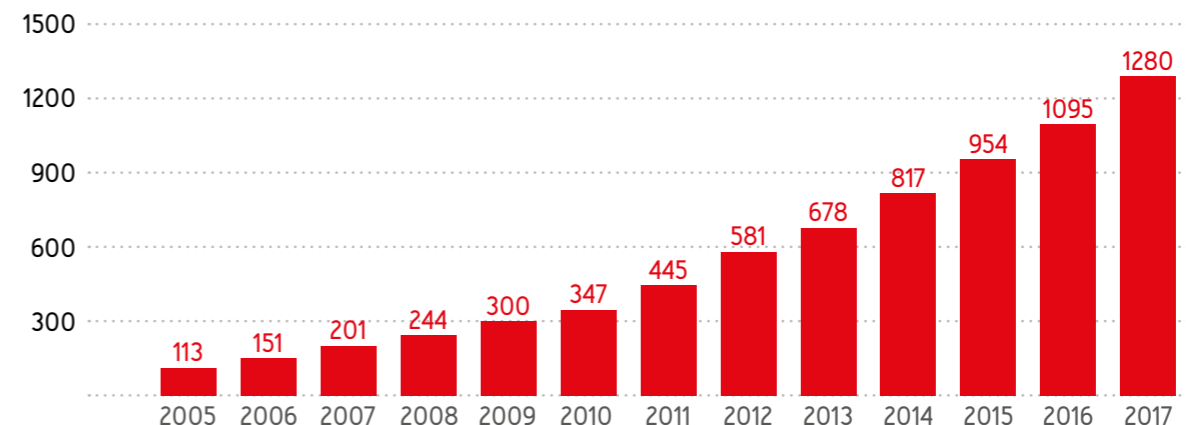
Hausse: ↗ **2,8 %** [2016: 4543]

Bénéficiaires de rentes: 1634



Hausse: ↗ **8,3 %** [2016: 1509]

Évolution des retraités



LES JEUNES FINANCENT-ILS LES VIEUX?

La redistribution est un élément clé de la prévoyance professionnelle. Mais quand elle augmente de manière systématique, il est nécessaire de la réexaminer – faute de quoi la solidarité est mise à rude épreuve. De nombreux médias et caisses de pensions parlent depuis quelques mois du subventionnement croisé non choisi entre jeunes et vieux. Qu'est-ce que cela signifie exactement? Explication d'un contexte complexe.

Quand la population vit plus longtemps, c'est bien évidemment une bonne chose. Pour une caisse de pensions, cela peut toutefois être aussi un défi de taille. La caisse de pensions subit en effet ce qu'on appelle des pertes de mise en pension lorsque les assurés touchent des rentes plus longtemps que prévu. Ces pertes doivent être couvertes et le capital de couverture rehaussé en conséquence. Dans les faits, il s'agit d'une redistribution depuis les assurés actifs à destination des nouveaux retraités. Lorsque le niveau des taux d'intérêts est élevé, cela peut être compensé par le rendement. Malheureusement, compte tenu de la faiblesse actuelle des intérêts, toutes les caisses de pensions ou presque subissent des pertes sur les retraites.

À la Fondation Abendrot, la redistribution s'élève actuellement à environ 10 millions de francs par an. Cela correspond à une rémunération de l'avoir d'épargne de 1%. S'il n'y avait pas ces pertes de retraite, les avoirs des assurés accumulés pourraient être rémunérés d'un point de pourcentage de plus par an.

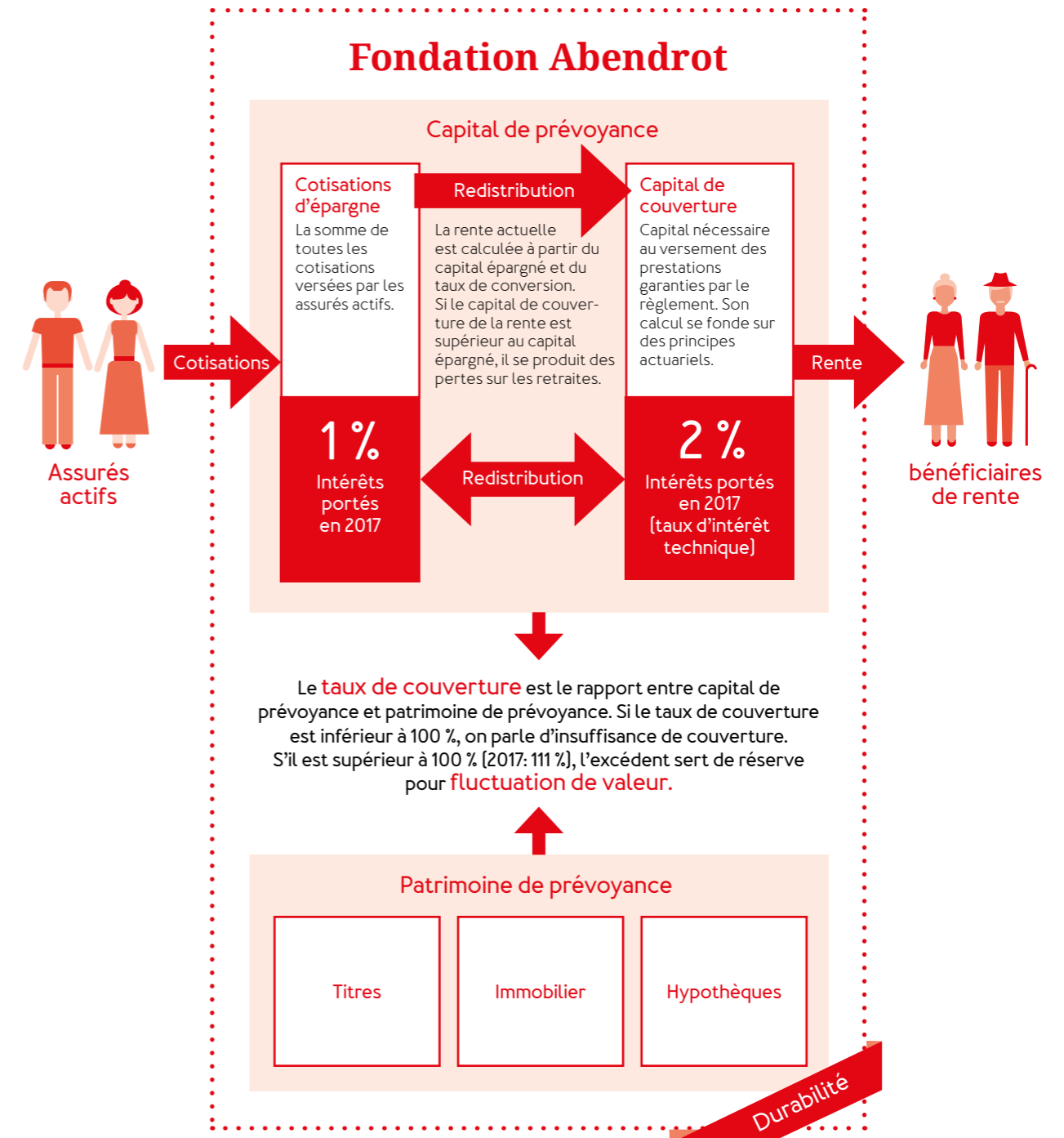
Le Conseil de Fondation fixe chaque année le taux de rémunération de l'avoir d'épargne des assurés actifs. Ce taux dépend des rendements réalisés et de la situation financière de la Fondation Abendrot. En 2017, la rémunération a été de 1,0%. Le capital de couverture des bénéficiaires de rentes a cependant dû être rémunéré au taux d'intérêt technique – et celui-ci est de 2,0%. Au cours des années écoulées également, le taux d'intérêt technique avait régulièrement été supérieur à celui qui pouvait être octroyé

aux assurés actifs. À côté des pertes sur les retraites, cette différence d'intérêts est une autre redistribution entre assurés actifs et bénéficiaires de rentes.

Il est donc nécessaire d'agir. Pour diminuer la redistribution supportée par les assurés actifs, une seule solution est envisageable aujourd'hui dans le contexte de taux d'intérêts faibles: l'abaissement du taux d'intérêt technique. Car les rentes en cours ne peuvent pas être réduites – la loi l'interdit. Lorsque le taux d'intérêt technique est abaissé, il faut augmenter le capital de couverture afin de pouvoir continuer à garantir les rentes. Cette augmentation peut être financée à partir des réserves pour fluctuation de valeur.

À la Fondation Abendrot, la redistribution pour pertes sur les retraites s'élève à environ 10 millions de francs par an.

Les réserves pour fluctuation de valeur sont un matelas pour les mauvaises années: si une caisse de pensions réalise un rendement trop faible avec ses placements, elle peut compenser les déficits à partir de la réserve pour fluctuation de valeur. Si les réserves sont épuisées, la caisse de pensions qui essuie de mauvais résultats se trouve en situation d'insuffisance de couverture (autrement dit: son taux de couverture est inférieur à 100%) et doit dans le pire des cas subir une restructuration. Et comme les rentes ne peuvent pas être réduites,



une restructuration se fait entièrement aux dépens des assurés actifs. Il n'est donc pas dans l'intérêt de ces derniers que les réserves soient réduites.

Une chose est donc claire: l'abaissement du taux d'intérêt technique est un moyen à court terme de réduire la redistribution, mais à long terme il

n'améliore pas la situation des assurés actifs. La redistribution structurelle ne peut être diminuée que si le taux de conversion est abaissé. Cette mesure équivaut cependant à une baisse des rentes, ce qui la rend naturellement très impopulaire. Dans ce dilemme, il n'y a pas de solution simple.

TRANSPARENCE DES FRAIS DE COURTAGE

Parce que les questions liées à la prévoyance professionnelle sont très complexes, de nombreuses entreprises recourent à l'aide de courtiers. Ceux-ci se chargent de trouver une caisse de pensions appropriée et font le travail administratif. Ce service est souvent gratuit pour les entreprises, mais les frais se cachent ailleurs. Nous mettons un peu de lumière dans cette obscurité.

Les courtiers ne facturent pas leurs prestations aux entreprises, mais aux caisses de pensions, c'est ce qu'on appelle le courtage. Le courtage n'est en général pas calculé en fonction du travail effectivement fourni, mais en fonction du montant des primes conclues. Ce modèle provient du secteur des assurances et vise à inciter les courtiers à obtenir des primes aussi élevées que possible. À notre avis, ce modèle ne convient absolument pas aux assurances sociales telles que l'AVS ou la prévoyance professionnelle. Car l'intérêt premier de la Fondation Abendrot est une solution de caisse de pensions optimale, adaptée aux besoins de chacun de ses clients, et non d'engranger des revenus de primes aussi élevés que possible. C'est pourquoi nous ne payons pas en général de courtages récurrents, mais nous nous entendons au contraire sur une indemnisation unique des courtiers. Par ailleurs, nous répercutons nos rares frais de courtage sur les coûts administratifs et non sur les primes de risque, comme cela est courant dans la pratique. La prise en charge d'une partie des tâches administratives permet de réduire les coûts de gestion.

Les courtages présentent un autre inconvénient. Comme ils sont payés par la caisse de pensions, ils augmentent les frais administratifs généraux et sont répercutés indirectement sur toutes les entreprises affiliées. Cela défavorise les entreprises qui s'occupent elles-mêmes de tout ce qui touche aux caisses de pensions. La Fondation Abendrot a décidé par conséquent en 2016 de facturer une partie de l'indemnisation des courtiers aux entreprises qui en sont à l'origine. Cela signifie davantage d'équité entre les sociétés affiliées.

La Fondation Abendrot informe de manière transparente les commissions de prévoyance du personnel sur le montant des frais de courtage payés. Ce service est très apprécié. Un courtier exemplaire fait du bon travail et soulage le service clientèle. Il serait encore plus appréciable que les courtiers fassent eux-mêmes preuve de transparence et facturent leurs prestations directement à leurs clients.

«Je veux savoir comment vote ma caisse de pensions dans les assemblées générales des grandes sociétés anonymes et ce qu'elle fait pour un développement durable. La Fondation Abendrot répond à toutes les questions à ce sujet et a avec Ethos un partenaire compétent.»

Lukas Herzog, associé gérant

La société **Alteno AG** est spécialisée dans la technique domotique et les installations photovoltaïques. Alteno se concentre depuis 30 ans sur les énergies renouvelables et les mesures d'économie d'énergie.

EXERCICE TRANSPARENT DU DROIT DE VOTE

Dans le cadre de sa stratégie de placement, la Fondation Abendrot acquiert également des actions et devient par conséquent copropriétaire des sociétés concernées. Cela signifie que nous avons notre mot à dire pour les décisions stratégiques. À l'aide de la Fondation Ethos, nous utilisons nos droits de vote pour nous mobiliser en faveur d'un développement plus durable. Les choix électoraux sont communiqués et expliqués aux assurés une fois par trimestre.

Le levier d'influence le plus important dans ce contexte est l'assemblée générale annuelle. Les décisions sur l'orientation stratégique y sont prises et les membres des conseils d'administration y sont élus. La Fondation Ethos élabore des recommandations sur les votes prévus. C'est sur cette base que la Fondation Abendrot détermine son comportement électoral.

Mais en dehors de la saison des AG, nous gardons l'œil sur les sociétés. En tant que membre fondateur de l'Ethos Engagement Pool, la Fondation

Abendrot recherche un dialogue permanent avec la direction des 150 grandes sociétés suisses cotées en Bourse. Les membres du Pool adoptent tous les ans une orientation thématique centrale. Pour 2018, nous avons mis à l'ordre du jour l'optimisation fiscale agressive et l'engagement contre le changement climatique. Nous discutons également d'autres thèmes qui demeurent actuels pendant plusieurs années. En font partie la rémunération des organes de direction et la mise en place de codes de conduite, ou les comptes rendus sur la durabilité.

LE PAIN QUOTIDIEN D'ANNA PAVLOVA

Depuis quelques années, la Fondation Abendrot place des fonds de prévoyance chez Oikocredit dans le domaine de la microfinance. Un exemple en Europe de l'Est montre ce dont cet argent est capable.

Abendrot a investi six millions de francs chez Oikocredit, une coopérative internationale d'investissement à caractère social. Pionnière en la matière sur le marché financier, Oikocredit accorde depuis 1975 des financements dans aujourd'hui 70 pays émergents et en voie de développement. L'objectif n'est pas la maximisation du profit financier, mais le plus fort impact social et écologique possible. Nous contribuons de cette manière, tout comme quelque 54 000 particuliers et institutions à travers le monde, à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté.

«En tant que caisse de pension durable, nous attachons une énorme importance à ce que nos placements servent une bonne cause – pour la société comme pour nos assurés. C'est pourquoi nous investissons chez Oikocredit.» *Stephan Bannwart, membre de la direction de la Fondation Abendrot*

En Bulgarie, Oikocredit finance par exemple avec les fonds d'Abendrot et d'autres investisseurs le partenaire Solidarnost. Pour la vie de gens comme Anna Pavlova, cela signifie bien davantage que seulement de l'argent.

Tôt le matin, alors que les habitants de Plovdiv, dans le centre de la Bulgarie, dorment encore, Anna Pavlova est déjà au travail. Elle sort des pains brû-

lants de son four. «Dans ma boulangerie, ici dans le centre-ville, nous travaillons de manière traditionnelle: tout est fait main», explique-t-elle. Anna Pavlova a le début de la cinquantaine et dirige son entreprise depuis 1994. Elle possède aujourd'hui deux filiales et neuf à dix employés. Dans sa deuxième implantation en bordure de la ville, cette mère de famille et veuve produit exclusivement de manière biologique.

«Sans Solidarnost, je n'y serais pas arrivée.» Le partenaire d'Oikocredit est une coopérative bulgare. Elle octroie des crédits à ses quelque 200 membres, qui en général n'obtiennent pas de fonds de la part des banques conventionnelles. «Avec mon premier crédit, j'ai ouvert ma boulangerie du centre-ville», raconte Pavlova. Une fois ce crédit remboursé, elle a bénéficié d'un nouveau financement pour créer une filiale moderne à la périphérie. Il lui reste actuellement un montant de 10 000 levs bulgares à rembourser, soit 5800 francs suisses. «Je suis chez Solidarnost parce que la coopérative propose de bonnes conditions. Elle est flexible et loyale.»

Les pains frais embaument en attendant le client. Plovdiv, la deuxième agglomération bulgare, se réveille et s'anime. Anna Pavlova s'emploie à servir ses clients. Elle caresse un rêve: elle souhaiterait ouvrir deux autres boulangeries. Sans compter que des entreprises allemandes et autrichiennes s'intéressent à ses produits bio. Peut-être aura-t-elle bientôt les moyens de réfléchir à des exportations.



INSISTER SUR LA DURABILITÉ SOCIALE

En ce qui concerne la durabilité écologique et économique, les exigences légales impératives sont sévères. La Fondation Abendrot va plus loin que la plupart d'entre elles. Mais nous attachons aussi une importance particulière à la durabilité sociale. Grâce à une coopération partenariale avec les futurs usagers et des partenaires locaux, les bâtiments que nous construisons ou que nous rénovons constituent une véritable plus-value pour tout un quartier.

LE MODÈLE DE L'ASSOCIATION D'HABITANTS POUR LE COMPLEXE D'ERLENMATT

Pour la construction des immeubles locatifs sur le Goldbachweg 12 et 14 à Bâle, la Fondation Abendrot mise d'emblée sur une approche participative.

L'association Mobile en tant que locataire principal est présente à la première réunion avec la baille-resse du droit de superficie et expose ses besoins dès le début. Les autres locataires ne peuvent certes pas être impliqués si tôt, mais l'association d'habitants permet de créer un maillon durable entre les occupants et l'administration. Les locataires sont tous automatiquement membres de l'association.

L'association d'habitants établit un règlement intérieur et gère les nombreux espaces communs tels que la pièce cheminée, la cuisine

commune, la chambre d'amis joker ou la terrasse sur le toit. Pour que tout fonctionne sans heurts, l'association d'habitants est créée avant les emménagements dans les appartements et les locaux commerciaux. C'est pourquoi, la première «Information des locataires» a eu lieu dès avril 2018, un an avant la fin des travaux. Les personnes intéressées par un appartement ont à cette occasion fait la connaissance du projet et de futurs voisins et pu se rendre compte des choses par elles-mêmes.

Avec le modèle de l'association d'habitants, la Fondation Abendrot pénètre en terrain inconnu. Compte tenu des nombreuses réactions positives, on peut parler dès aujourd'hui d'un modèle à caractère exemplaire.

Sur le domaine **Webergut à Zollikofen BE**, un immeuble de bureaux vacant est transformé. Il abritera 80 appartements et ateliers de prix accessible et de type loft. Sur le Webergut aussi, les habitants fonderont une association qui assurera la gestion des espaces communs, par exemple le sauna propre à l'immeuble.



Mais en fait, comment sont établis les loyers?

La Fondation Abendrot s'oriente sur le marché pour fixer ses loyers, mais évolue en général dans les tranches moyennes à inférieures du secteur. Cela est possible parce que la Fondation Abendrot construit avec une conscience aiguë des coûts et sans effectuer de rénovations inutiles. Nous pouvons ainsi démontrer de manière transparente à chaque locataire comment se structure le loyer.

Le loyer dépend naturellement aussi de la taille des locaux, de la situation de l'immeuble et de l'âge et du niveau d'aménagement du logement. À cela

s'ajoutent des facteurs externes tels que le renchérissement ou le taux d'intérêt de référence. Dans les grands projets de nouvelles constructions, nous recherchons un contact aussi précoce que possible avec les futurs locataires. Nous sommes ainsi en mesure de déterminer les besoins des futurs usagers et d'examiner dans le même temps les possibilités financières. Cela permet d'adapter avec précision le standard d'aménagement, et donc le niveau des loyers, aux futurs locataires. Le locataire peut par exemple participer à la construction avec ses propres fonds et faire ainsi baisser le futur loyer de base.



Sur l'aire de l'ancienne **filature de laine Bucher à Berthoud** sont prévues, en plus des bâtiments existants, deux nouvelles constructions destinées à une cinquantaine d'appartements familiaux et studios. Une association d'habitants permet de mettre en pratique l'idée de lieux d'habitation et de travail partiellement communautaires. Le mélange d'habitations diversifiées ouvre la voie à différentes formes de vie et de logement, qui s'appuient sur une architecture et un aménagement des espaces extérieurs favorisant la rencontre.



À **Kriens**, un lotissement coopératif à circulation réduite est créé sur l'**aire Teiggi**. La rénovation consciencieuse et la réaffectation des bâtiments de l'ancienne fabrique de pâtes alimentaires, de même que la construction de trois immeubles locatifs, permettront d'accueillir plus d'une centaine d'appartements, ateliers, locaux commerciaux et boutiques. Les loyers sont fixés en concertation avec la société coopérative Baugenossenschaft Wohnwerk Luzern dans le cadre d'une procédure transparente.



Depuis bientôt dix ans, un nouveau quartier voit le jour sur le **complexe d'entrepôts de Winterthur**. Grâce au partenariat étroit avec l'association du complexe «Arealverein», les besoins des habitants sont pris en compte de manière directe. Actuellement, 80 logements dédiés aux personnes dans la deuxième moitié de vie sont aménagés avec le concours de la coopérative zusammen_h_alt dans le bâtiment 141. L'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) emménagera aussi dans les nouveaux locaux, avec des salles d'enseignement et un laboratoire d'essai pour le béton.



En coopération avec le centre local pour personnes âgées, de nouveaux appartements pour seniors sont construits à **Root**. La coopération est structurée de manière à permettre un mode d'habitation «normal», tout en permettant de recourir selon les besoins à des prestations de service supplémentaires de la part du centre pour personnes âgées. Cela permet des loyers abordables. Le restaurant Rössli classé monument historique fera l'objet d'un assainissement énergétique avant de rouvrir ses portes comme auberge du village.



DE LA TRANSPARENCE DANS TOUTES LES QUESTIONS DU QUOTIDIEN

Quiconque souhaite poser des questions sur la prévoyance professionnelle est mis en contact avec notre service de la clientèle et des prestations. Les collaborateurs et collaboratrices expliquent les situations les plus complexes de manière aussi simple et claire que possible. Nous n'avons rien à cacher et nous venons en aide à nos clients dans tout ce qui les préoccupe. C'est de la transparence au quotidien.

Est-ce que je peux percevoir de manière anticipée des fonds de la Caisse de pensions pour un camping-car ou une piscine?

Une perception dite EPL, c.-à-d. au titre de la promotion de la propriété du logement, est uniquement possible pour l'achat d'un logement ou pour le financement de travaux de rénovation ou de transformation appropriés. Ces derniers doivent servir à préserver la qualité de l'habitat et la valeur du bien immobilier. Une perception EPL n'est pas possible pour un véhicule tel qu'un camping-car ou pour un agrandissement (p. ex. une piscine).

Que devient mon avoir de caisse de pensions après mon décès?

Les dispositions légales sur le droit à des prestations aux survivants sont claires. Lorsque certains critères sont remplis, le conjoint survivant (ou le partenaire dans le cadre d'un partenariat enregistré) perçoit une rente de partenaire. Le droit à une rente est également réglé pour les enfants que laisse le défunt. Les choses se compliquent un peu lorsque les ayants droit sont des personnes qui ne sont ni conjoint ni partenaire enregistré. Il est en tout état de cause utile d'éclaircir la situation de manière précise avec le service clientèle.

Mon avoir de vieillesse peut-il servir à rembourser un crédit à la consommation?

Non, les fonds de caisse de pensions sont rigoureusement destinés aux cas de retraite, d'invalidité et de décès. Il existe certes quelques exceptions (p. ex. la perception EPL), mais le remboursement d'un crédit de particulier n'en fait pas partie.

Une retraite anticipée en vaut-elle la peine?

Cette question revient très fréquemment, mais il n'y a pas de réponse valable pour tous les cas. Nous examinons avec l'assuré sa situation individuelle et analysons différents scénarios. Sur cette base, nous sommes en mesure de présenter clairement les avantages et les inconvénients d'une retraite anticipée.

«Les critères d'investissement de la Fondation Abendrot (aspect social, écologique, durable) coïncident avec nos valeurs. La documentation transparente sur les placements nous permet de constater que cette stratégie est véritablement mise en œuvre dans cet esprit.»

Marcel Peyer, membre de la commission de prévoyance du personnel

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés représente les intérêts et les droits des personnes vulnérables et s'engage en faveur des droits fondamentaux et des droits de l'homme, de même que de la participation sociale des réfugiés.



COMPTES ANNUELS 2017 DE LA FONDATION ABENDROT

La présentation détaillée des Comptes annuels est disponible sur notre site web.
Nous en regroupons ici les éléments principaux.

Bilan au 31 décembre 2017	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Placements d'actifs	1 812 785 388.15	1 585 418 293.61
Liquidités et placements sur le marché monétaire	64 358 172.96	52 785 026.79
Créances de cotisations	1 592 769.05	1 880 349.56
Autres créances	18 075 617.73	11 848 327.99
Titres:		
Obligations Suisse	98 194 562.80	281 954 751.47
Obligations Monde	211 295 906.99	114 243 845.26
Actions Suisse	339 077 091.86	281 108 796.29
Actions Monde	211 704 907.01	117 874 941.36
Actions Marchés émergents	0.00	16 523 934.01
Placements alternatifs	275 995 839.53	213 820 903.75
Hypothèques / Prêts	47 020 516.21	52 919 145.15
Hypothèques / Prêts auprès de sociétés affiliées	11 023 347.00	12 393 347.00
Obligations Suisse	534 446 657.01	426 809 308.98
Immobilier en placements collectifs	0.00	1 255 616.00
Comptes de régularisation de l'actif	8 467 397.99	4 255 638.54
Intérêts courus	2 076 029.92	3 071 871.13
Autres comptes de régularisation	6 391 368.07	1 183 767.41
Total de l'actif	1 821 252 786.14	1 589 673 932.15

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Dettes	35 442 889.43	26 629 862.33
Prestations de libre passage et rentes	16 592 775.07	14 863 888.17
Banques / Assurances	6 866 666.66	7 066 666.66
Autres dettes	11 983 447.70	4 699 307.50
Comptes de régularisation du passif	9 311 282.07	6 195 911.58
Réserve de cotisations d'employeurs	7 286 201.70	7 473 716.45
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation	7 286 201.70	7 473 716.45
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 590 310 939.75	1 439 166 124.70
Capital de prévoyance Assurés actifs	1 020 642 576.05	961 529 386.35
Capital de prévoyance Invalides	20 503 226.35	18 818 786.85
Capital de prévoyance Incapacités de travail	2 599 137.35	3 274 951.50
Capital de couverture Bénéficiaires de rentes	436 050 000.00	376 157 000.00
Provisions techniques	110 516 000.00	79 386 000.00
Réserve pour fluctuation de valeur	178 901 473.19	110 208 317.09
Capital de fondation, fonds libres	0.00	0.00
Excédent des produits/charges	0.00	0.00
Total du passif	1 821 252 786.14	1 589 673 932.15

Compte d'exploitation 2017

	2017	2016
	CHF	CHF
Cotisations ordinaires et autres, apports	94 160 089.50	89 567 078.80
Cotisations employé(e)s	37 715 952.40	36 208 289.00
Cotisations employeurs	46 814 580.70	44 770 170.35
Prélèvement sur réserve de cotisations d'employeurs pour financement des cotisations	-1 206 912.90	-2 059 173.90
Apports uniques et montants de rachat	8 842 625.85	8 295 102.25
Apports à la réserve de cotisations d'employeurs	1 047 484.45	1 440 124.10
Subsides du Fonds de garantie	946 359.00	912 567.00
Prestations d'entrée	130 014 507.69	109 358 270.30
Apports de libre passage	128 813 215.74	108 042 423.00
Apports aux provisions techniques par reprise d'effectifs d'assurés	22 645.40	185 904.50
Versements Perception anticipée EPL/divorce	1 178 646.55	1 129 942.80
Entrées provenant de cotisations et prestations d'entrée	224 174 597.19	198 925 349.10
Prestations réglementaires	-35 443 516.95	-32 209 064.95
Rentes de vieillesse	-23 293 643.75	-19 953 822.00
Rentes de survivants	-1 816 558.00	-1 617 910.80
Rentes d'invalidité	-3 052 391.10	-2 903 259.60
Rentes transitoires	-31 590.00	-37 008.90
Rentes complémentaires	-4 162.20	-3 468.50
Prestations en capital à la retraite	-6 756 628.25	-7 693 595.15
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-488'543.65	0.00
Prestations de sortie	-106 846 696.85	-105 500 322.65
Prestations de libre passage en cas de sortie	-104 044 438.50	-102 933 742.20
Report de fonds supplémentaire après sortie collective	-43 257.30	-15 000.00
Perception anticipée EPL/divorce	-2 759 001.05	-2 551 580.45
Sorties pour prestations et perceptions anticipées	-142 290 213.80	-137 709 387.60
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-153 216 459.83	-107 540 087.13
Constitution de capital de prévoyance Assurés actifs	-50 443 782.10	-24 546 542.00
Constitution de capital de couverture Bénéficiaires de rentes	-53 161 269.25	-51 013 964.30
Apport dans la fortune de fondation paritaire	-946 359.00	-912 567.00
Constitution de provisions techniques	-31 166 640.00	-10 907 641.75
Rémunération du capital d'épargne Assurés actifs	-9 649 132.83	-11 462 469.38
Rémunération du capital de couverture Bénéficiaires de rentes	-8 051 962.40	-9 330 952.50
Dissolution de réserves de cotisations	202 685.75	634 049.80
Produit de prestations d'assurances	21 873 911.36	4 223 889.90
Prestations d'assurance	21 873 911.36	4 223 889.90

	2017	2016
	CHF	CHF
Charges d'assurance	-8 526 952.40	-7 834 585.75
Primes d'assurance: primes de risque	-7 513 989.00	-6 941 317.00
Primes d'assurance: primes de frais	-585 185.00	-554 720.00
Cotisations au Fonds de garantie	-427 778.40	-338 548.75
Résultat net de l'activité d'assurance	-57 985 117.48	-49 934 821.48
Résultat net du placement de la fortune	127 146 339.76	65 943 980.90
Liquidités et placements sur le marché monétaire	1 290 642.55	10 391.35
Obligations Suisse	342 080.97	4 813 703.79
Obligations Monde	5 584 906.79	3 828 798.64
Actions Suisse	66 233 423.26	25 526 808.22
Actions Monde	29 107 361.98	7 932 682.95
Actions Marchés émergents	0.00	2 242 909.39
Placements alternatifs	12 191 182.09	9 525 060.74
Hypothèques / Prêts	2 231 254.67	1 731 912.07
Immobilier (Suisse et placements collectifs)	18 724 294.37	18 447 053.29
Intérêts sur Réserve de cotisations d'employeurs	-15 171.00	-35 304.90
Autres charges d'intérêts	-457 314.13	-336 915.59
Frais d'administration du placement de fortune: titres	-5 658 379.74	-5 505 860.40
Frais d'administration du placement de fortune: biens immobiliers	-2 392 138.70	-2 201 433.15
Frais d'administration du placement de fortune: hypothèques	-35 803.35	-35 825.50
Autre produit	3 201 224.05	3 165 778.71
Produit des prestations fournies	3 162 355.10	3 061 995.05
Autres produits	38 868.95	103 783.66
Autres charges	-3 669 290.23	-3 362 297.75
Administration générale	-3 312 255.87	-2 969 290.71
Marketing et publicité	-93 770.76	-98 689.58
Frais d'agences et de courtage	-145 226.90	-136 459.10
Organe de révision et experts en prévoyance professionnelle	-97 203.20	-135 922.60
Autorités de surveillance	-20 833.50	-21 935.76
Excédent des produits/charges avant constitution de réserve de fluctuation de valeur	68 693 156.10	15 812 640.38
Constitution de réserve de fluctuation de valeur à partir de reprises	-22 645.40	-185 904.50
Constitution de réserve de fluctuation de valeur	-68 670 510.70	-15 626 735.88
Excédent des produits/charges	0.00	0.00

Rendement de l'actif

La Fondation Abendrot a réalisé sur l'ensemble de ses actifs une performance de 7,46 %.

Les taux de performance suivants ont été obtenus pour les différentes catégories de placements:

Obligations Suisse	0,42 %
Obligations Monde	1,41 %
Hypothèques et prêts	3,47 %
Actions Suisse	21,81 %
Actions Monde	15,11 %
Placements alternatifs	4,44 %
Biens immobiliers Suisse (nets)	3,55 %

Le rendement brut des biens immobiliers suisses s'élève à 3,69 % et représente le produit brut de l'immobilier suisse par rapport à la valeur productive ou du marché (valeur au bilan) de ces biens. Le rendement net des biens immobiliers suisses s'élève à 3,55 % et tient compte en outre dans le produit des frais immobiliers (entretien, réparations, etc.) et des ajustements de l'évaluation des immeubles. Ce produit net est mis en relation avec les fonds propres investis.

La performance de 7,46 % reflète l'évolution sur les places boursières et sur le marché immobilier.

Filiales

Bucher & Co AG, Berthoud

La Fondation Abendrot a fait l'acquisition des actions de la société au 1.1.2012 et donc des biens immobiliers sur le terrain de l'ancienne filature de laine et de coton à Berthoud. La société possède un capital social de 800 000 CHF et est une filiale à part entière de la Fondation Abendrot. Elle n'emploie pas de personnel propre. Les biens immobiliers de la société Bucher & Co AG sont administrés comme les autres propriétés foncières de la Fondation Abendrot.

Abendrot Immobilien GmbH, Lörrach

La société a été créée le 3.9.2012 par la Fondation Abendrot pour l'acquisition de biens immobiliers en Allemagne. La société possède un capital social de 100 000 CHF et est une filiale à part entière de la Fondation Abendrot. Elle est établie à Lörrach et n'emploie pas de personnel propre.

Abendrot Immobilien AG, Bâle

La société a été créée le 12.9.2014 par la Fondation Abendrot dans le but d'administrer elle-même de manière homogène ses propres biens immobiliers à partir du 1.1.2015. La société possède un capital social de 100 000 CHF et est une filiale à part entière de la Fondation Abendrot. Elle est établie à Bâle, Güterstrasse 133 et emploie cinq personnes.

Les valeurs de participation des trois filiales figurent au bilan de la Fondation Abendrot au titre du «Private Equity» dans la catégorie d'investissement «Placements alternatifs». La Fondation Abendrot a accordé des prêts à ses trois filiales pour le financement de leurs activités. Ces prêts portent des intérêts aux conditions en usage sur le marché. Les rendements des filiales sont pris en compte indirectement (comme produit d'intérêts de prêts) ou directement (comme produit de dividendes) dans les comptes annuels de la Fondation Abendrot.

Taux de couverture

Le taux de couverture se situait au 31.12.2017 à 111,25 % (2016: 107,7 %). Compte tenu de la bonne performance, le taux de couverture a augmenté en dépit de la baisse du taux d'intérêt technique. L'allocation des placements en présence fin 2017 devrait être accompagnée d'un taux de couverture de 118,5 %. Avec le taux de couverture effectif que nous avons atteint, c'est un montant de 115,3 mio CHF qui fait défaut pour disposer d'une réserve complète pour fluctuation de valeur.

Rémunération des organes

Les membres du Conseil de Fondation perçoivent pour leur travail une rémunération forfaitaire annuelle de 5000 CHF (de 8000 CHF pour la présidence). Les membres des commissions d'investissement perçoivent pour leur travail une rémunération forfaitaire annuelle de 5000 CHF (de 7000 CHF pour les présidences). Des dédommagements de session de 500 CHF par réunion sont en outre versés aux membres du Conseil de Fondation et des commissions d'investissement. Le total des rémunérations versées s'est élevé en 2017 à CHF 224 346,45.

Des indications plus détaillées figurent dans l'Appendice aux Comptes annuels, à consulter sous:

www.abendrot.ch



La société Dresdensia SA est spécialisée à proximité de Lugano dans le travail de la soie, de la laine, du jersey de bambou et même de tissus végans. La gamme de produits qui en résulte va du justaucorps pour bébé aux créations de haute couture.

«Pour utiliser notre jargon: la Fondation Abendrot est taillée sur mesure pour répondre à nos besoins. Nous apprécions la fourniture régulière d'informations et la grande disponibilité ainsi que la compétence de ses collaborateurs.»

Alice Anderhub, gérante et membre de la commission de prévoyance du personnel

ORGANES DE LA FONDATION

Situation au 31.12.2017

Conseil de Fondation

- Simone Emmel (présidente), Anwaltsgemeinschaft, Bâle (employeurs)
- Markus Staub (vice-président), Fondation Max Havelaar, Zurich (employés)
- Sandro Furrer, Verein LernWerk, Vogelsang Aargau (employeurs)
- Werner Hartmann, Hartmann Architekten AG, Bâle (employeurs)
- Maria Iannino Gerber, Amarena AG, Hinterkappelen (employeurs)
- Eva Matter, Pico Vorsorge AG, Bâle (employés).
- Katharina Stoll, cabinet de groupe Paradies, Binningen (employés)
- Martina Suter, Löwenfeld Beteiligungen AG, Aarau (employés)

Suppléants au Conseil de Fondation

- Claudio Miozzari, Miozzari GmbH, Bâle (suppléant employeurs)
- Vijitha Schniepper, Entraide Protestante Suisse, Zurich (suppléante employés)

Commission Titres

- Martina Suter-Jägli (présidente), Löwenfeld Beteiligungen AG, Aarau
- Markus Staub, Fondation Max Havelaar, Zurich
- Dominique Becht, bestideasgroup AG, Meggen
- Marc Possa, VV Vermögensverwaltung AG, Zoug
- Paolo Wegmüller, Bâle

Commission Immobilier

- Werner Hartmann (président), Hartmann Architekten AG, Bâle
- Maria Iannino Gerber, Amarena AG, Hinterkappelen
- Sandro Furrer, Verein LernWerk, Vogelsang Aargau
- Paul Güttinger, Immo Focus GmbH, Lucerne
- Martin Jaschner, Hämmerle + Partner GmbH, Zurich

Administration

L'administration est assurée par la société Pico Vorsorge AG, mandatée avec les compétences suivantes:

Direction

Stephan Bannwart
Enza Bögli
Nicole Valet

Partenaire fondateur

Hans-Ulrich Stauffer
Eva Zumbrunn

Assistante de la direction

Barbara Vonder Mühl

Administration technique

Luca Branca
Rolf Gabathuler
Federico Garcia
Dominik Hügli
Claudia Kuhn
Brigitte Mertz
Renate Mohler
Chantal Müller
Monika Pfeiffer
Sabine Rölli

Finances/Comptabilité

Raimund Brenner
Beat Michel
Suzan Satilmis
Karin Trächslin

Immobilier

Alexandra Allan
Isabelle Dietrich
Christian Geser
Klara Kläusler
Markus Näff
Caroline Wienke

Service juridique

Eva Matter

Accueil

Ylenia Barone

Experte en prévoyance professionnelle

Prevanto AG, Bâle, Carolina Baumann

Organe de révision

RST Revisions-, Steuerberatungs- und Treuhand AG,
Bâle

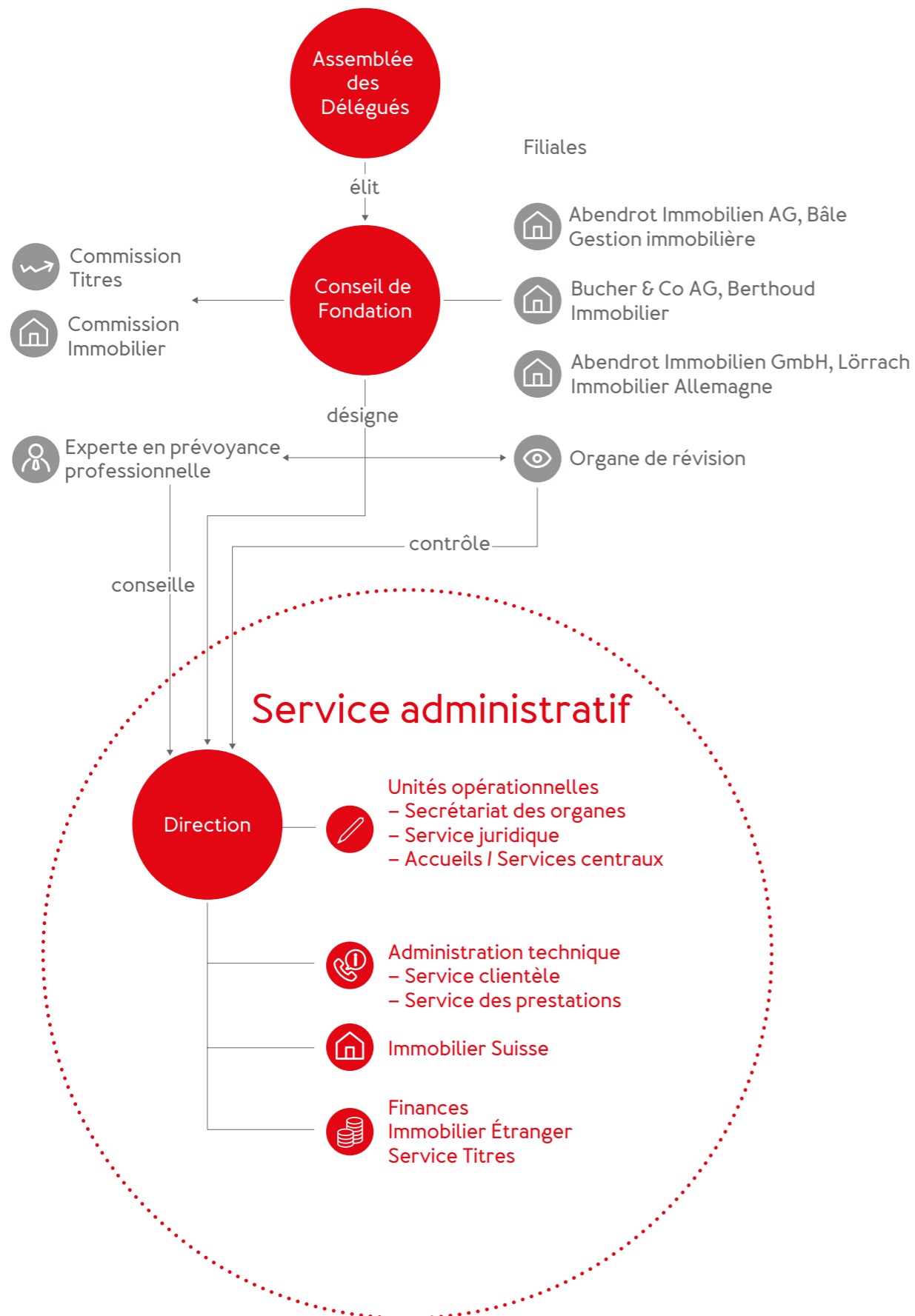
Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB), Bâle

Médecins-conseil

D^r Daniel Gelzer, Bâle
D^r Sasha Kochuparackal, Bâle

Structure de la Fondation Abendrot



«Nous nous réjouissons de poursuivre une bonne coopération.»

L'équipe Pico qui travaille pour la Fondation Abendrot (de gauche à droite)

Au premier plan: Enza Bögli, Eva Zumbrunn, Dominik Hügli, Leonie Bubendorf, Suzan Satilmis, Brigitte Mertz, Sabine Rölli. **Au milieu:** Barbara Vonder Mühl, Monika Pfeifer, Nicole Valet, Géraldine Zuger, Alexandra Allan, Chantal Müller, Klara Kläuser, Caroline Wienke, Renate Mohler, Donald Stählin, Isabelle Dietrich, Eva Matter. **Au fond:** Dominique Becht, Raimund Brenner Ylenia Erb, Markus Näff, Stephan Bannwart, Christian Geser, Luca Branca. **Manquant:** Rolf Gabathuler, Beat Michel, Hans-Ulrich Stauffer, Karin Trächslin

Des informations complémentaires figurent dans l'Appendice aux Comptes annuels, à consulter sous

www.abendrot.ch

Soyez informé en permanence: abonnez-vous à notre lettre d'information sous

www.abendrot.ch/newsletter

